

Conditions pour concourir ICSAP 2025

En interne :

Les candidats doivent être ingénieur d'administrations parisiennes (comme fonctionnaire), avoir accompli, en position d'activité ou de détachement, au moins 5 ans de services effectifs dans le corps des IAP au 1er octobre 2025, la durée du service national actif effectivement accompli ou le temps effectif de volontariat civil, venant le cas échéant, en déduction de la durée des services exigés et être en activité au jour de la clôture des inscriptions.

En externe :

Les candidats doivent être titulaire au 31 décembre 2025, d'un diplôme d'ingénieur délivré par l'école polytechnique, l'école des ponts ParisTech ou l'institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement – AgroParitech (sans condition d'ancienneté) ou tout autre diplôme d'ingénieur détenu depuis au moins 4 ans à la date du 31 décembre 2025 dans la mesure où l'établissement qui leur a délivré est accrédité par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur).

En dérogation, les candidats titulaires d'une décision favorable de la CEACAP ou ceux ayant 3 enfants ou étant sportifs de haut niveau seront aussi autorisés à concourir.